



Le Maire de Poisat

Poisat, le 22 mai 2023

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 20 mars 2023**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

ABSENTES : Mme Gwenaelle GUERS, Mme Nathalie LOMBARDO et Mme Carol GAUD ;

POUVOIR : De Mme Gwenaelle GUERS à M. Florent HOLLENDER ;
De Mme Nathalie LOMBARDO à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;

SECRÉTAIRE : Mme Sarah BENALLOU ;

Par la présence de 16 élus sur 19 en exercice et 2 pouvoirs, le quorum est atteint.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

INTERCOMMUNALITÉ / MÉTROPOLE

Hervé FANTON, adjoint délégué, présente la convention constitutive du groupement de commande relatif au marché de maintenance et d'évolution de l'outillage du système d'instruction des Autorisations relatives au Droit des Sols (ADS), entre Grenoble-Alpes Métropole et les 49 communes de la métropole. Il explique que pour anticiper la fin du marché actuel en septembre 2023, Grenoble-Alpes Métropole et les communes de son territoire souhaitent conclure un nouveau marché. Il permettra de continuer à disposer d'un outil d'instruction, d'en assurer la maintenance et l'hébergement, de garantir les liens cartographiques et SIG (Système d'Information Géographique), de garantir la certification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) et d'accéder au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et aux interfaces de dématérialisation. Ce marché permettra aussi à Grenoble Alpes Métropole de disposer d'un outil pour l'instruction et la gestion des demandes relatives aux Déclarations d'Intention

d'Aliéner (DIA). Hervé FANTON précise que Grenoble-Alpes Métropole sera le coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres sera celle de Grenoble-Alpes Métropole.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Frédéric LAGUT, conseiller municipal, présente la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au marché de gestion, maintenance et renouvellement des systèmes d'éclairage entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes de la métropole. Il explique que la compétence « éclairage public » est actuellement assurée par les communes. Depuis 2021, certaines communes, dont Poisat, ont signé une charte d'engagement lumière avec Grenoble-Alpes Métropole, formalisant ainsi leur volonté de réaliser à court terme des investissements pour rénover leurs équipements. Pour ce faire, la Métropole propose de constituer un groupement de commandes afin conclure un marché de gestion, de maintenance et renouvellement des systèmes d'éclairage. Frédéric LAGUT précise que Grenoble-Alpes Métropole sera le coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres sera celle de Grenoble-Alpes Métropole.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

Présentée par Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel communal. Elle rappelle qu'une réorganisation des services nécessite de modifier l'intitulé de la catégorie 6 afin de l'ouvrir aux « responsables de services » et de mettre à jour la délibération selon les dernières jurisprudences.

Frédéric FREVOL, conseiller municipal délégué demande si le grade de « responsable de service » s'obtient par concours ? Zohra ABDICHE lui répond qu'il n'y a pas besoin de passer le concours, même si c'est possible dans certaines communes et pour certains grades. Elle précise que « responsable de service » est une fonction et n'est pas liée à un grade en particulier. Le RIFSEEP, objet de la présente délibération a vocation à prendre en considération la fonction indépendamment du grade de l'agent.

FINANCES

Grégory GABREL, adjoint délégué, explique que les demandes de subventions déposées par les associations ont été examinées. Il précise que les montants alloués à cette liste de bénéficiaires, tient compte des crédits inscrits au budget.

ASSOCIATIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES

AMI, Assistantes Maternelles Indépendantes	200 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	2 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Association Bibliothèque Georges Brassens	200 €
Harmonie Eybens-Poisat	600 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Cyclo Club Eybens-Poisat	200 €
Amicale Club de Poisat (Football)	3 000 €
Basket Ball Club Eybens Poisat	1 000 €
Tennis Sport Loisirs de Poisat	3 000 €

TOTAL 10 200 €

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Isabelle PIGEON, adjointe déléguée, rappelle que le multi-accueil permet de répondre aux besoins des familles essentiellement poisatières, en accueillant des enfants de 3 mois à 3 ans. Elle explique que pour assurer le bon fonctionnement du multi-accueil, il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention de 30 000€ à l'association Bout'Chou, en plus des locaux et des moyens mis à disposition de l'association ;

Pour répondre à la question de Catherine RICUPERO, Isabelle PIGEON lui indique que l'association comptabilise 6 membres du personnel (dont la directrice) et qu'ils ne sont pas tous à temps plein.

Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS, étant parent adhérent de l'association Bout'Chou, n'a pas pris part au vote ;

Isabelle PIGEON, adjointe délégué et le Maire, Ludovic BUSTOS, rappellent qu'une convention d'objectifs et de moyens a été signée en 2022 entre la commune de Poisat et l'Association des Centres de Loisirs (ACL) pour la gestion des temps de loisirs extrascolaires et des mercredis après-midi pour les 3-12 ans. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure, une subvention de 57 121 € maximum lui est attribuée pour l'année 2023 en plus des locaux et des moyens mis à disposition de l'association.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour la toiture du CSCS**

Avec la société PLENETUDE, d'un marché de maîtrise d'œuvre et coordination « sécurité et protection de la santé » pour la réfection et l'isolation de la toiture du Centre Socio-Culturel et Sportif pour un montant de 12 300 HT.

- **Contrat de location système anti-intrusion**

Avec la société VPSITEX, un contrat de location d'un système de sécurisation par alarme pour un montant de 310.25 € HT / mois. Ce contrat est sans engagement et est conclu pour au moins 1 mois.

- **Demandes de subventions**

Du plan de financement de l'opération de travaux de réfection et isolation des toitures du CSCS comme suit :

Objet	% HT	Montants
ÉTAT - PRÉFECTURE ISÈRE <i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux</i>	25 %	62 500 €
DEPARTEMENT ISÈRE <i>Dotation Territoriale</i>	22,5 %	56 250 €
ÉTAT <i>Fonds vert 2023</i>	20 %	50 000 €
Sous-total subventions publiques		168 750 €
GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE <i>Fonds de concours métropolitain</i>	35 % sur reste à charge	28 438 €
COMMUNE DE POISAT <i>Autofinancement</i>	21 %	52 812 €
TOTAL	100 %	250 000 €

- **Renouvellement abonnement profil acheteur**

Du renouvellement de l'abonnement à un profil acheteur sur le site <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> avec la société LE DAUPHINE LIBÉRÉ - GROUPE DAUPHINE MEDIA. Cet abonnement inclus un forfait de 0 à 5 procédures et l'option lettres recommandées électroniques, d'un montant total de 480 € HT pour une durée d'un an.

- **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Avec la société GROUPE ÉOLE de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la nouvelle restauration scolaire, suite à une erreur d'identification de l'un des membres du groupement dans l'acte d'engagement. Aucune incidence sur le montant initial du marché.

- **Avenant à la convention initiale Citiz**

De l'avenant n°1 à la convention initiale Citiz, pour l'installation d'une nouvelle station Citiz et d'un nouveau véhicule sur la commune.

- **Acte d'engagement contrôle technique restauration scolaire**

Avec la société SOCOTEC, l'acte d'engagement au marché de contrôle technique pour le projet de construction de la nouvelle restauration scolaire, pour un montant de 11 490,00 € HT.

- **Avenant au contrat de maintenance chaufferie bois**

Avec l'entreprise LANSARD ENERGIE, un avenant au contrat initial de maintenance « type P2 » pour l'installation de chauffage bois située dans le bâtiment mairie. Cet avenant, d'un montant de 425 € HT, est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 05 janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

- **Acte d'engagement sécurité et protection de la santé (CSPS) restauration scolaire**

Avec la société SOCOTEC, l'acte d'engagement du marché de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour le projet de construction de la nouvelle restauration scolaire, pour un montant de 10 120,00 € HT.

- Convention de mise à disposition de locaux pour le stockage de matériel associatif

Avec l'association BOUTCHOU, une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un espace dédié au stockage de son matériel, au sein des locaux des ateliers municipaux, situés au 7 Place Bernard Palissy dans la zone de Champ Fila à Poisat.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats avec le public terminés, la séance est levée à 19h42.

Fait à Poisat le 24 mai 2023

Le secrétaire
M. Frédéric FREVOL

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

